



Consommateurs et producteurs se rapprochent

En Midi-Pyrénées, la part des exploitations agricoles utilisant les circuits courts de commercialisation est passée de 14 à 19 % entre 2000 et 2010. Les exploitants agricoles d'Ariège et des Hautes-Pyrénées sont les plus engagés dans une démarche de proximité avec les consommateurs.

Les maraîchers ou horticulteurs ont bien plus souvent recours à ce mode de commercialisation (presque 80 % des exploitations) que les producteurs de lait ou de viande (entre 10 et 15 %). Ensuite ce sont les viticulteurs et les arboriculteurs pour environ une exploitation sur trois.

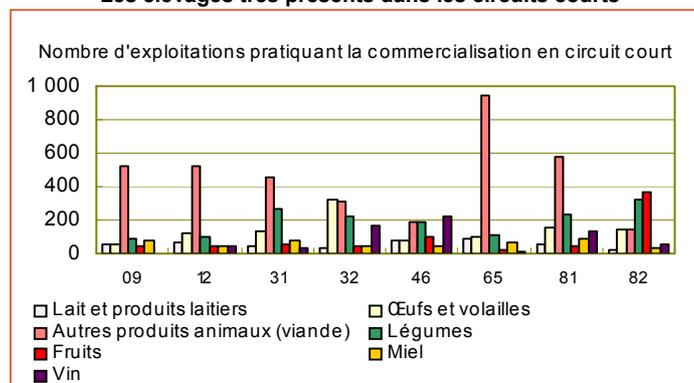
En nombre d'exploitations pratiquant le circuit court, ce sont les autres produits animaux (viande) qui dominent. Le département des Hautes-Pyrénées se détache très nettement, suivi par les autres départements d'élevage comme le Tarn, l'Ariège et l'Aveyron. Viennent ensuite des produits davantage liés aux spécialités départementales, tels que les œufs et la volaille dans le Gers, les fruits en Tarn-et-Garonne et le vin dans le Lot. Le lait est finalement peu présent sur ce type de commercialisation, même si une exploitation sur quatre spécialisée « caprins » de l'Aveyron commercialise du

lait et/ou des produits laitiers en circuit court.

Les deux modes de commercialisation les plus utilisés sont la vente à la ferme et la vente sur les marchés. Les

agriculteurs des Hautes-Pyrénées se distinguent par une forte présence auprès des commerces de détail alors qu'ils délaissent la vente directe.

Les élevages très présents dans les circuits courts



Dans le Tarn, l'Ariège et l'Aveyron, une proportion élevée d'exploitants se déplace jusqu'aux particuliers au travers de tournées.

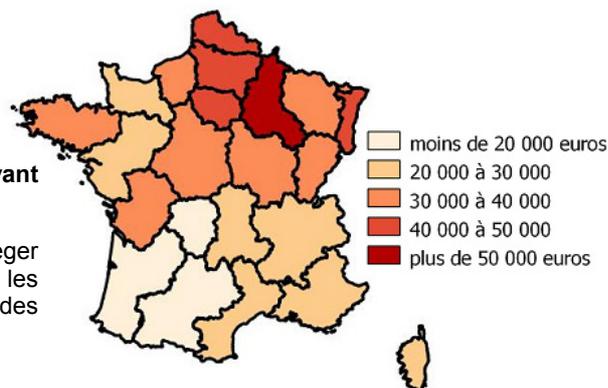
La vente directe est souvent déterminante pour la pérennité des exploitations qui y ont recours, entrant pour une large part dans la réalisation de leur chiffre d'affaires. En effet, dans plus d'un cas sur trois, le chiffre d'affaires issu de ce mode de commercialisation permet de réaliser plus de 75 % du chiffre d'affaires de l'exploitation.

C'est dans ce cadre que de nombreux projets émergent en région avec une présence notable des chambres d'agriculture. Celle de l'Ariège a créé en avril 2011 une plateforme logistique « Terroirs Ariège Pyrénées », sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Elle propose aux opérateurs de la restauration collective du département des produits locaux. Les coopératives agricoles se lancent également dans l'aventure. C'est le cas d'Euralis qui teste depuis mars 2012 dans le cadre de son réseau de jardineries, un rayon « terroir » tenu par les producteurs eux-mêmes afin de valoriser les produits de ses adhérents auprès des consommateurs. *

Résultat courant avant impôt par actif non salarié en 2011
(moyenne triennale en euros 2011)

19 700 euros de revenu courant avant impôt en Midi-Pyrénées

En 2011, Midi-Pyrénées affiche un léger repli par rapport à 2010 et reste dans les trois dernières du classement des régions métropolitaines.



Source : Agreste - Rica et indicateurs de revenu de l'agriculture

* En savoir plus : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/donnees-thematiques>

Le MATIF : marché à terme international de France

Les marchés à terme agricoles représentent une possibilité de couverture du risque prix pour les agriculteurs. Leur intérêt est de garantir au producteur un niveau de marge pouvant être fixé en amont du processus productif.

L'activité agricole est soumise à de nombreux risques climatiques, biologiques, sanitaires, par essence incontrôlables. Mais il existe un autre type de risque, celui lié aux variations des prix.

La demande alimentaire n'est pas élastique et l'absence d'équilibre entre l'offre et la demande alimentaire conduit à une volatilité importante des prix et des marchés.

Face à la diversité des risques affectant l'activité agricole, l'utilisation des marchés à terme est une stratégie parmi d'autres telles que la diversification des sources de revenu, le stockage de la production, l'épargne, l'assurance mais c'est la seule efficace pour contrer les effets de la volatilité des prix.

Cependant, les marchés à terme sont moins efficaces en cas de crise prolongée et de chute continue des prix.

Sur le marché physique, les prix sont établis pour des biens immédiatement disponibles. Le marché à terme ajoute une dimension temporelle au marché physique. L'acheteur ou le vendeur fixe le prix du produit qu'il veut acheter ou vendre dans le futur. Le bon fonctionnement du marché à terme requiert un nombre suffisant d'acteurs, cela évite la détermination du prix par un nombre limité d'intervenants. Les prix sur ce marché doivent refléter une situation de concurrence, ils doivent être une bonne anticipation des prix attendus par les agriculteurs à l'échéance. Il y a très peu de livraisons effectives sur le marché à terme. Ce marché à terme peut être utilisé comme indicateur de prix pour un produit standardisé et sert à orienter les politiques de commercialisation.

Les marchés à terme pour affronter la volatilité des prix

La collecte de la récolte 2011 et la campagne de commercialisation.



La collecte des céréales de la récolte 2011 s'achève.

Fin avril près de 90 % de la collecte attendue en blé tendre et en maïs est rentrée et 86 % du blé dur. Elle devrait atteindre 1 million de tonnes en blé tendre soit le niveau de la moyenne quinquennale malgré la forte baisse de la production (-20 %) liée à la campagne 2010-2011. La baisse de la production est plus marquée en blé dur. La collecte sera de 425 000 tonnes (-35 %) avec des niveaux de dépôts à fin avril qui sont importants (plus de 18 000 tonnes ce qui est le niveau le plus élevé depuis 5 campagnes). La collecte de maïs est en progression de 9 % grâce à un été 2011 frais et pluvieux (1,450 million de tonnes) avec des volumes de dépôts importants (plus de 100 000 tonnes fin avril 2012 contre 75 000 tonnes un an plus tôt), les mises en dépôts en maïs sont surtout dues à l'augmentation de la production. Contrairement au blé dur qui connaît un marché difficile avec des cours en baisse constante depuis le début de la campagne.

La commercialisation

Au niveau commercial, les prix du blé tendre et du maïs

sont restés à de bons niveaux cette campagne, même s'ils sont en retrait par rapport à la campagne 2010-2011.

Les cours du blé tendre sont devenus très volatils depuis quelques années. Au niveau mondial, le volume échangé est faible par rapport à la production et surtout, ce marché est indexé au marché à terme qui remplace le marché physique dans le processus de fixation des cours. En effet, le marché à terme des matières

l'aval de la filière sont désormais quasiment toujours indexés sur le MATIF.

Les marchés du maïs et du blé dur sont moins soumis à la loi du MAT. Cependant, ces deux céréales sont traditionnellement gardées plus longtemps en propriété par l'agriculteur soit par de la mise en dépôt chez le collecteur soit par du stockage à la ferme.

D'après l'enquête sur le stockage à la ferme réalisé le

Les prix du blé et du maïs fluctuent en sens inverses

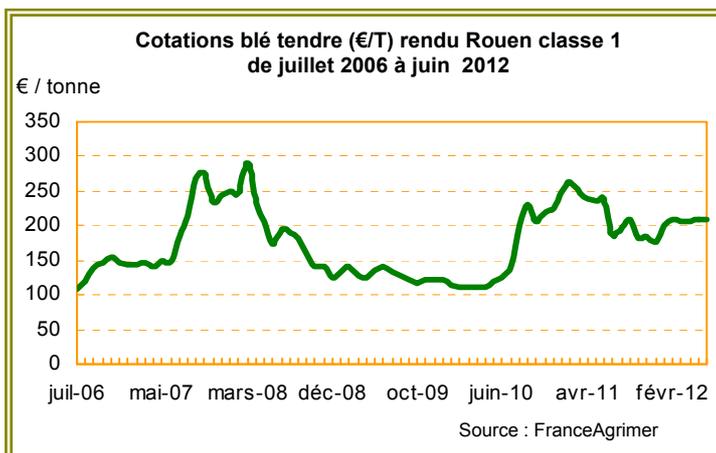
	2010/2011	Cours (€/tonne)	2011/2012	Cours (€/tonne)
Blé tendre *				
Minimum	juil. 2010	144	juil. 2011	187
Maximum	févr. 2011	270	mars 2012	212
	juin 2011	185	juin 2012	208
Ecart maximum		126		25
Maïs				
Minimum	juil. 2010	155	nov. 2012	177
Maximum	juin 2011	245	juil. 2011	226
	juin 2011	233	juin 2012	49
Ecart maximum		90		169
Blé dur				
Minimum	juil. 2010	144	juil. 2011	187
Maximum	janv. 2011	368	sept. 2011	356
	juin 2011	185	juin 2012	208
Ecart maximum		224		169

* classe 1 Rendu

Source : FranceAgrimer

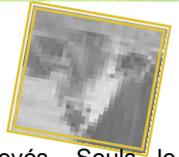
premières agricoles est devenu un marché financier au même titre que celui de l'énergie et du pétrole auquel il est désormais lié. Les prix contractualisés à l'amont ou à

30/11/2011 par FranceAgrimer, Midi-Pyrénées est la première région française pour le nombre d'exploitations qui stockent à la ferme (12 % du total). En ce qui concerne les volumes, dans la région, 39 % sont stockés à la ferme pour le blé dur et 32 % pour le maïs. Pour le blé dur, les écarts de prix d'une campagne à l'autre restent très importants car les volumes échangés sont encore plus faibles que pour le blé tendre. Cette année, cette céréale est très fortement concurrencée par le blé dur canadien même sur les destinations traditionnelles comme l'Algérie. Cela se traduit par des mises en dépôt les plus élevées depuis 2007-2008.



Le marché de la viande bovine

La loi de l'offre et de la demande domine



Agir ensemble pour réduire l'utilisation des pesticides en Midi-Pyrénées.

Henri-Michel COMET, préfet de la région Midi-Pyrénées, a réuni le 4 juillet 2012, les signataires de la charte d'engagement pour l'action en commun du plan Ecophyto 2018 en Midi-Pyrénées.

Le plan Ecophyto 2018 vise à enclencher une dynamique sur le territoire français pour réduire par 2, si possible, d'ici 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires. Le plan comporte un volet national, complété par des plans régionaux. Concernant le volet régional, la DRAAF mène depuis 18 mois, avec le soutien d'AgroParisTech, une démarche innovante de co-construction avec les partenaires concernés.

La signature de la charte par plus de 60 organismes officialise ainsi l'engagement des acteurs et leur volonté de travailler ensemble dans le cadre d'un projet ambitieux pour le territoire régional.

C'est la première charte régionale de ce type en France.

Elle comporte 25 projets d'actions portant sur la co-construction de projets de recherche, la valorisation économique d'une meilleure gestion de l'emploi des pesticides, le dialogue entre monde agricole et non agricole, l'amélioration de la connaissance des acteurs, le repérage des alternatives techniques et culturelles.

Ces actions viennent compléter le volet national Ecophyto qui se décline en Midi-Pyrénées par la mise en place :

- d'un comité régional d'orientation et de suivi
- d'un réseau de surveillance biologique du territoire
- d'un réseau de fermes de référence
- d'une procédure de certification des utilisateurs et revendeurs de produits phytosanitaires.

En savoir plus :

<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Plan-ecophyto-2018>

Suite à un contexte particulièrement difficile, notamment dû à la sécheresse de début 2011, les éleveurs ont largement décapitalisé en vendant une partie de leur cheptel afin de faire face à leurs difficultés à la fois de trésorerie et de manque de fourrage.

En conséquence, dès le début 2012, la faiblesse des apports d'animaux destinés à la boucherie a eu une répercussion immédiate sur les prix qui ont progressé de 11 % pour la catégorie R par rapport à 2010. Cette tendance est générale en Europe où la pénurie de femelles s'amplifie ; le bassin Sud-Ouest n'échappe pas à ce phénomène.

Le manque de disponibilité d'animaux maigres de qualité répondant aux besoins du marché a permis aux cours de poursuivre leur progression.

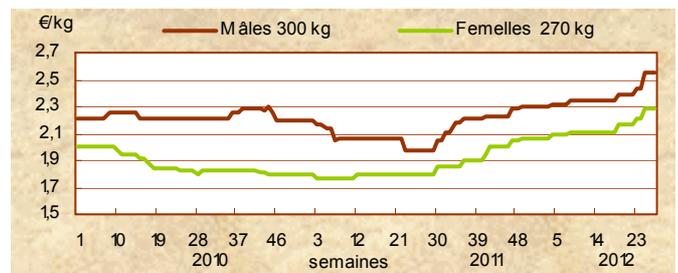
Depuis le début de l'année, la faiblesse des disponibilités (-7 %) d'animaux destinés à l'exportation d'animaux vivants perdure et risque de se poursuivre tout le premier trimestre selon les chiffres issus du fichier BDNI. De plus, ce marché difficile à appréhender dépendra des conditions d'ouverture de certaines frontières.

Actuellement, la demande fléchit. En effet, les débouchés du Sud et de l'Est de la méditerranée ouverts en 2011, se ferment sous l'effet de la crise monétaire, du manque de garanties bancaires et des prix particu-

lièrement élevés. Seuls le marché intérieur ainsi que celui d'Italie sont restés ouverts à ce commerce.

Le marché de jeune bovin est impacté par la baisse de la demande. Plus que Midi-Pyrénées, le bassin Sud-Ouest producteur de race Blonde d'Aquitaine est touché par ce fléchissement des cours. Cette situation est liée à la fois au manque de solvabilité des importateurs italiens et à la très faible demande des consommateurs qui ont déplacé leurs achats vers des produits moins chers.

Gros bovins maigres de 6 à 12 mois-Race Limousine classe R



Source : FranceAgriMer

Cotations des gros bovins

Un système renouvelé de cotations depuis le 24 janvier dernier pour les gros bovins.

Les cotations permettent aux professionnels de la filière de connaître les prix de référence du marché, de façon fiable et aussi précise que possible. Ces cotations indiquent les niveaux de prix des transactions d'animaux ou de viande observés sur une période et pour une zone donnée. Elles sont calculées à partir des prix observés sur les animaux abattus ou sur les marchés où s'échangent les animaux vivants. Les commissions régionales, composées d'acheteurs et de vendeurs, établissent les cotations des carcasses à partir des prix observés la semaine précédente.

C'est le résultat d'un travail commun depuis plus de six mois qui a permis d'adapter les procédures et les applications informatiques permettant la remontée des don-

nées nécessaires aux cotations (prix moyen, effectif, poids moyen pour chaque typologie). Cette réforme a nécessité un recensement exhaustif des abatteurs de plus de 5 000 gros bovins par an, de nombreuses concertations avec les professionnels, un redécoupage des bassins de cotation et l'installation du logiciel de transmission chez les abatteurs concernés. Une nouvelle grille de classement plus précise et représentative du marché (elle passe de 45 à plus de 100 cases) a été élaborée avec l'interprofession. Elle permet de distinguer les prix, par exemple, des vaches laitières et des vaches à viande, mais également ceux d'animaux de races très qualitatives comme la Blonde d'Aquitaine ou la Limousine.

Cette nouvelle grille de cotation a notamment comme ob-

jectif de permettre une meilleure valorisation de la qualité des viandes françaises. Le réorganisation géographique assure une plus grande homogénéité entre les bassins de production. Les données provenant directement des systèmes d'information des abatteurs sont traitées de façon plus fiable. En France, actuellement 73 abatteurs sur 85 renseignent la base de données. Cela représente environ 80 % des animaux abattus. Cette démarche est obligatoire. En effet, l'enjeu est de fiabiliser le système, de donner leur juste valeur aux animaux et d'améliorer la transparence concernant la formation des prix. Un processus qui devrait aussi contribuer à renforcer l'expertise des agents de FranceAgriMer en région sur la filière et la connaissance des entreprises.

Producteurs de lait de vache, entre optimisme et inquiétude

Pour la deuxième campagne consécutive, la collecte de lait de vache auprès des exploitations de Midi-Pyrénées a augmenté en 2011-2012. Cette croissance, de 1,8 % est modeste par rapport à l'évolution nationale (+ 4 %). Elle a été tirée par celles de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et des Hautes-Pyrénées. A l'inverse, en Ariège, Haute-Garonne, Gers et Tarn-et-Garonne, les livraisons de lait à l'industrie ont continué de diminuer.

Ce sont ainsi 8 436 milliers d'hectolitres de lait qui ont été collectés auprès des exploitations laitières de la région, dont près de 40 % en Aveyron.

Midi-Pyrénées ne déroge pas à la tendance nationale de sous-réalisation persistante de son quota laitier. Pour autant, le taux maximum d'allocations provisoires a été fixé à 5 %.

L'incitation à produire plus est une opportunité pour certains, optimistes quant à la progression de la demande mondiale, notamment asiatique, et désireux de se préparer à la suppression des quotas laitiers (prévue

en 2015). D'autres sont plus pessimistes dans le contexte actuel de dépression des économies européenne et internationale. Les producteurs aux trésoreries les plus fragilisées ne résisteraient pas, en cas de crise de surproduction, à une diminution du prix du lait, ni à une cessation temporaire de collecte. En réponse à ces craintes, le projet de création en 2012 d'un fonds d'investissement destiné aux entreprises en situation de déprise est un des volets du Plan stratégique pour la filière laitière. Il a pour objectif d'accompagner les restructurations industrielles ou commerciales et d'améliorer la compétitivité de la filière.

La profession est divisée sur le sujet de la contractualisation écrite des relations entre producteurs et industriels, rendue obligatoire dès 2010. Elle est considérée par les uns comme un grand pas en avant dans la protection des producteurs français contre les effets délétères de crises comme celle de 2009. Pour les autres, elle ne saurait répondre à la nécessité d'une politique européenne de maîtrise de la production.

Fruits et légumes

Un mois de février glacial

L'hiver 2011-2012 a été particulièrement contrasté en France métropolitaine, alternant douceur et froid exceptionnels, pluies abondantes et déficit de précipitations. Les températures ont été très douces en décembre et janvier, avant de chuter brusquement fin janvier. Une vague de froid remarquable a touché l'ensemble du pays jusque vers la mi-février.

Pour le Sud-Ouest, le mois de février se classe au second rang des mois de février les plus froids depuis 1956. L'ensoleillement a été déficitaire de 20 à 40 % en raison notamment des brouillards fréquents.

Le bilan pluviométrique de la saison d'hiver est nettement déficitaire dans le Sud-Ouest. Les mois de mai et juin ont permis de combler le déficit existant. Mais les périodes pluvieuses sont souvent orageuses et accompagnées de grêle.

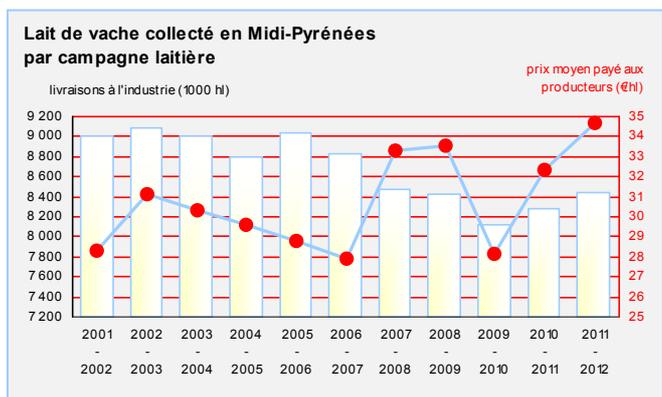
Après une fin d'année assez mauvaise (crise conjoncturelle), la **salade** voit ses ventes s'améliorer en janvier. Elle subit ensuite de plein fouet toute la période de mauvais temps. La chute des températures ralentit fortement les coupes. Les prix sont en très nette hausse mais la demande n'est pas forcément plus active. Les producteurs subissent des pertes de produits et les grammages évoluent peu (coupes en attente) expliquant le manque d'offre.

Les fortes gelées empêchent les arrachages de **carotte**. En conséquence, les prix augmentent. Tous les légumes d'hiver subissent les conséquences du froid avec des difficultés de récolte ou des dégâts en stockage (choux, carotte etc.)

Les conditions climatiques de grand froid limitent aussi l'écoulement des pommes. Certaines stations de conditionnement sont fermées, les transporteurs ont du mal à approvisionner les magasins.

Le retour du temps chaud vers la fin mars favorise l'arrivée des premières **tomates**, **asperges** et **fraises**. Toutefois l'embellie sur ces ventes est de courte durée car le retour d'un temps plus maussade, voire le froid en avril ne favorise ni la production, ni les achats. A la fin du mois d'avril et début du mois de mai, le retour du beau temps incite à l'achat des produits de saison. Toutefois la production de tomates reste freinée par les nuits encore trop fraîches. La commercialisation de l'asperge subit la concurrence étrangère.

L'arrivée de la **cerise bigarreau** est contrariée par les orages après les épisodes de froid du mois d'avril. La perte de production atteint jusqu'à 80 % et la Burlat est très peu présente et la Rainier inexistante.



Agreste

La statistique agricole

www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

www.franceagrimer.fr

www.Rnm.franceagrimer.fr

RNm
RESEAU
DES NOUVELLES
DES MARCHÉS



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique, Économique et Territoriale
Cité administrative bât. E - Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE cédex
Tél : 05 61 10 61 56
Mél : donnees-agreste.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel SALLENAVE
Directrice de la publication : Paula FERNANDES
Rédacteur en chef : Laurence TOURET
Rédaction : DRAAF
Composition : Dany GAYRAUD
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution - ISSN n° 1958-1475

Juillet 2012